Évolution des formations d'intégration des catégories A et B
- Nouveaux contenus à partir du 1er septembre 2026 -

Dans un objectif d'adaptation aux réalités territoriales et professionnelles actuelles, le CNFPT fera évoluer, à compter du 1er septembre 2026, les contenus des Formations d'Intégration des catégories A et B (FIA et FIB).

Cette évolution est le fruit d'une concertation approfondie conduite avec l'ensemble des acteurs concernés : stagiaires, intervenants, directions des ressources humaines des collectivités et le CNFPT. Les échanges menés ont permis d'identifier de nouveaux sujets essentiels à la compréhension et à la pratique du service public local.

Ainsi, les nouveaux contenus aborderont notamment des thématiques telles que la gestion des risques, l'attractivité des territoires et des métiers, ainsi que les dimensions humaines et organisationnelles.

Les formations d'intégration s'articuleront désormais autour de trois enjeux majeurs :

Enjeu 1 : Appréhender l'écosystème territorial dans lequel l'agent public évolue (3 jours) ;

Enjeu 2 : Adapter son positionnement professionnel en fonction de ses missions et de son environnement en tant qu'agent public (3 jours) ;

Enjeu 3 : Développer des capacités d'action adaptées aux contextes contemporains, à travers :

- la conduite d'un projet dans un monde en transition pour les agents publics de catégorie B (4 jours) ;
- la gestion d'une situation de crise pour les agents publics de catégorie A (4 jours).

Le dispositif conserve une durée maximale de 10 jours, quelle que soit la modalité de formation (présentielle ou distancielle), afin de garantir une formation à la fois accessible et ancrée dans la pratique professionnelle.

Avec cette évolution, le CNFPT réaffirme son engagement à accompagner les agents territoriaux dans la compréhension des dynamiques à l'œuvre dans les collectivités et à renforcer leur capacité d'action au service des territoires.